

Canard Colvert (*Anas platyrhynchos*)

☞ Tableau de synthèse

Tableaux de chasse et lâchers	Les actions en faveur de la connaissance ou du développement de l'espèce	Autres données
<ul style="list-style-type: none">• Enquête tableaux de chasse et lâchers effectués auprès des détenteurs de droit de chasse.• Enquête nationale tableaux de chasse à tir.• Analyse des carnets de prélèvements sur le DPF.	<ul style="list-style-type: none">• Suivi des effectifs hivernants par le réseau Oiseaux d'Eau Zones Humides (OEZH) de l'ONCFS/FNC en partenariat avec les FDC.• Suivi des effectifs sur les communes en gestion sur la rivière Ardèche.• Etudes des réserves énergétiques par la méthode M. BOOS.• Suivi des effectifs en situation de Vague de froid par le réseau OEZH• Aides aux repeuplements• Aides à l'aménagement des zones humides.• Fermeture de l'espèce sur 12 communes concernées par la rivière Ardèche.• Quotas et carnet de prélèvement sur l'ensemble du DPF.• Participation active dans la médiation pour l'amodiation du DPF.• Participation au recensement et renouvellement des huttes de chasse.• Gestion des oiseaux trouvés bagués.	<ul style="list-style-type: none">• Observateurs de terrain.

☞ Historique et présentation

Le Canard colvert est présent en Ardèche principalement sur le fleuve Rhône et sur la rivière Ardèche. L'espèce fréquente également les étangs collinaires et les zones humides et relève de 2 populations différentes : une sédentaire issue, en partie, d'oiseaux lâchés, et une migratrice présente sur le fleuve Rhône en période migratoire et hivernale. La chasse de l'espèce se pratique beaucoup à la passée du soir et du matin, plus rarement à la botte et à la hutte par quelques spécialistes du couloir rhodanien.

☞ Prélèvements

L'enquête tableaux de chasse départementale et l'enquête nationale des tableaux de chasse à tir indiquent des prélèvements voisins de 1500 individus. Le chiffre est conforme à l'analyse des carnets de prélèvements avec 1348 Colverts pour la saison 2002/2003. Ce résultat faible, comparé à d'autres départements français, s'explique par une faible pression de chasse, une diminution des périodes (quinze jours en août et vingt-huit jours en février), une qualité médiocre des milieux (destruction des sites de nidification par la Compagnie Nationale du Rhône par l'arrachage de la végétation à l'aide d'engins mécaniques), et enfin une fréquentation croissante des abords du Rhône de plus en plus accessibles.

Le Canard colvert est malgré tout le gibier d'eau le plus prélevé en Ardèche.

☞ Evolution

Les comptages effectués depuis 1987, dans le cadre du réseau OEZH (Oiseaux d'Eau Zones Humides), sur les hivernants sur le fleuve Rhône, présentent une relative stabilité des effectifs. Sur la rivière Ardèche, les dénombrements des nicheurs et le suivi de la reproduction montrent une excellente santé de cette population. Chaque année entre 100 et 200 couples y sont observés.

☞ Répartition

Le canard colvert est observable sur toutes les zones favorables du département.

☞ Actions en faveur de l'espèce

✓ Actions réglementaires

Les périodes de chasse du Canard colvert sont variables selon les années en fonction des dates fixées par arrêté ministériel. La majeure partie des ACCA limite les prélèvements notamment à 10 pièces de gibier d'eau par jour et par chasseur, conformément aux engagements négociés par la FDC, sur le DPF, lors du renouvellement des amodiations. Cette limitation est accompagnée d'un carnet de prélèvements distribué par la FDC. Des ACCA sont encore plus restrictives (Donzère/Mondragon, Printegarde), d'autres ont instauré des réserves spécifiques en complément des réserves de chasse et de faune sauvage existantes (GIC Ardèche/Drome provençale), et 12 ACCA ont interdit le tir de l'espèce depuis 1992 sur la rivière Ardèche, et ont effectué des lâchers de repeuplement à la création du groupement.

✓ Actions techniques

Les comptages et le suivi des prélèvements apportent une bonne connaissance de l'évolution de l'espèce. La FDC de l'Ardèche avec la participation de chasseurs locaux organise un suivi des réserves énergétiques, en conformité du protocole BOOS M, pour adapter des mesures de gestion cohérente au besoin de l'espèce, en cas de situations climatiques exceptionnelles. D'autres suivis sont assurés par les services départementaux de l'ONCFS dans le cadre du réseau OEZH, et des ACCA aménagent des zones humides bénéfiques à l'espèce.

✓ **Actions financières**

Des aides peuvent être apportées aux ACCA pour des opérations de repeuplement et d'aménagement de zones humides.

☞ **Les dégâts occasionnés par l'espèce**

Cette espèce ne cause aucune nuisance aux activités humaines.

☞ **Les facteurs agissant sur le devenir de l'espèce**

Les facteurs défavorables	Les facteurs favorables
<ul style="list-style-type: none">- La destruction de la végétation sur les bords du fleuve par la CNR (Destruction de roselières de Phalaris, phragmite...). Drainage de zone humide.- Les lâchers de barrage en période de nidification.- Les lâchers d'oiseaux hybrides.- Hybridations de l'espèce.- La prédation (augmentation des populations de corvidés).	<ul style="list-style-type: none">- Le contrôle des prélèvements mis en place par les chasseurs.- La restauration de zones humides.